



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le huit du mois de juillet à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Henri BONIAU, maire.

Début de la séance : 19h30

Monsieur le maire procède à l'appel nominal des conseillers.

PRÉSENTS :

Henri BONIAU, Bernard ROULON, Liliane POMMIER, Claude TAIEB, Bruno COMBROUZE, Patrick RAFFIN, Agnès LAURIOT, Maurice GAUDINET, Michelle TERRAZ, Didier DELHOMME, Sylvie CHEVRIER, Jean Yves RENON, Héléna BOITTIN, Sylvie VOUILLON, Véronique PETIT-SOARES, Sylvie VOUILLON, Jean-Philippe GUILLOUX, Jean-Luc DELPEUCH, Elisabeth LEMONON, Alain GAILLARD, Claude GRILLET, Frédérique MARBACH, Paul GALLAND, Edith JANIN-PERRAUDIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Colette ROLLAND	à Claude TAIEB
Mathilde RAVAUX	à Liliane POMMIER
Jean-François LAURENT	à Patrick RAFFIN

Le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par madame Agnès LAURIOT. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE

Concernant le terrain GDF, une succession de décisions avaient été prises par le conseil municipal précédent non suivies d'effets. Les choses vont se précipiter car ERDF souhaite développer ses transformateurs et passer de 2x 20000 kVa à 2 x 36000 kVa (kilovoltampères) d'ici 1 an -1 an et demi. Le terrain est donc à partager entre ERDF et la ville.

Il faut lancer les négociations pour aboutir à une opération financière la plus favorable possible à la ville.

Au jardin de simples, projet de fontaine taillée par un compagnon sculpteur avec un coût raisonnable pour la mairie. C'est un beau projet qui apportera un agrément supplémentaire au jardin.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Une observation de Frédérique MARBACH : concernant le vote relatif à l'avancement de grade, il faut remplacer 1 abstention par un contre.

Remarque sur le PEDT d'Alain GAILLARD. Pour lui, le document a été validé pour 2013/2014. Il dit que c'était à la nouvelle équipe de le faire valider en septembre 2014.

HENRI BONIAU : les deux choses étaient distinctes.

Puis il rappelle l'annonce du 1^{er} ministre lors du congrès des maires de novembre 2014 assurant de la reconduction des subventions mais assortie de l'obligation d'avoir un PEDT.

Il n'y avait pas avant obligation d'un PEDT pour avoir les aides, le PEDT préparé n'a effectivement pas été validé ni présenté.

Henri BONIAU : Comme il reste un point de litige, l'approbation sera proposée à la prochaine séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

N° 2015-33 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle musical « *Accordéambulations* » pour le festival « Oenovidéo » entre la ville de Cluny, l'organisateur, et monsieur Pascal NICOLE, président de la compagnie *Le Temps De Rire*, le producteur, les 11, 12, 13 et 14 juin 2015 entre 12h00 et 13h00 dans les rues de Cluny et ses terrasses de café et les 11, 12 et 13 juin 2015 à l'issue des projections cinématographiques du festival dans le lieu de réception des festivaliers. L'organisateur prendra en régie directe et à sa charge l'hébergement de l'artiste Patrick FOURNIER (hôtel 2 étoiles, 4 nuits avec petits déjeuners) et ses repas (soit 8 repas à concurrence de 18,10 € par repas). L'organisateur s'engage à verser au producteur, sur présentation de facture en contrepartie de sa prestation, la somme de **2 000 € TTC** (1 895.73 € HT + 104.27 € TVA à 5.5 %).

N° 2015-34 : Renouvellement pour l'année 2015/2016 du marché de prestation de services pour la « restauration scolaire » conclu avec la société *API Restauration* pour la fourniture de 29 000 repas au prix de 93 255.90 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de donner acte à monsieur le maire de cette communication.

Acte est donné à monsieur le maire.

Du public ayant fait irruption dans la salle du conseil municipal avec des banderoles, Paul GALLAND demande s'il y a suspension de séance pour l'entendre.

Henri BONIAU : il y a un ordre du jour, il faut le respecter, le sujet viendra en question diverse.

INTERVENTION DE L'ONF AVEC MESSIEURS MARIOTON ET GAILLET

Forêt communale de Cluny : 261.41 ha, assez accidentée.

Altitude 290 et 545 m (un peu plus de 400 ha de forêt domaniale)

Volume recevable : 1713 m³.

Production biologique estimée à 8.1 m³/ha/an.

Recettes bois estimées : 56 655 €/ an

Voir diaporama en annexe.

Paul GALLAND : ce n'est pas 56 000 € nets car il y a des travaux.

ONF : Nous n'avons plus le droit d'avoir des chemins qui traversent des cours d'eau.

Bilan positif de 29 366 € soit 12€/ha/an.

Henri BONIAU : le plan précédent allait jusqu'en 2019. Le nouveau plan et les nouvelles propositions

ont été accélérés par l'effet de la tempête. Ceci fera partie d'un document de synthèse qu'on soumettra à adoption du conseil municipal en septembre ou octobre.

Jean-Luc DELPEUCH : dans la mesure où la commune participe à la charte forestière, il doit pouvoir être possible d'obtenir des aides.

ONF : Notre présentation ne tient pas compte de ces éventuelles aides.

Paul GALLAND : on peut féliciter les anciennes municipalités d'avoir investi dans la forêt. Avant, il était question de coupe à blanc alors que dans ce programme, il est proposé un reboisement qui tient compte des essences régionales et l'on évite le « tout Douglas ».

C'est une nouvelle approche de la forêt avec une gestion économique et écologique.

M. MARIOTON apporte un bémol car la coupe rase peut être parfois nécessaire pour de nouvelles espèces et un nouvel environnement.

Monsieur le Maire remercie les deux intervenants pour leur présentation synthétique.

FINANCES -1- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2015 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - RAPPORTEUR PATRICK RAFFIN

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la ville de Cluny dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il est demandé au conseil municipal d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2015 pour attribuer des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à ces associations, selon le tableau récapitulatif joint et l'avis rendu par la commission qui s'est réunie le 2 juillet (un nouveau tableau dûment complété après avis de la commission a été transmis le 6 juillet).

Paul GALLAND : on n'a pas à valider le montant mais subvention par subvention. Veuillez excuser mon absence mais j'étais en réunion de la Communauté de Communes. D'ailleurs ce serait bien si vous pouviez mettre en commun un agenda.

Jean-Luc DELPEUCH : ce serait très compliqué de faire cela avec les 36 communes !

Paul GALLAND : Non, il suffirait de définir des jours de la semaine pour la tenue des réunions de la Communauté de Communes et d'autres, pour les réunions des commissions municipales. Nous y arrivons bien en ce qui concerne les conseils municipaux et les conseils communautaires.

Paul GALLAND : je ne comprends pas pourquoi certaines décisions ont été ajournées et je m'interroge sur certaines hausses et sur certaines baisses qui vont mettre en péril ces associations. Notamment concernant CLUNY JAZZ CAMPUS : on aurait voulu supprimer ce festival, on ne s'y serait pas pris autrement.

Je trouve cela profondément injuste et inacceptable.

Vous ne pourrez empêcher les raccourcis au niveau de jazz campus et d'un personnel bien placé de la mairie.

Jean-Luc DELPEUCH : il y a une diminution de près de 20 % de la part du budget municipal consacré aux associations ce qui est énorme d'autant que les ressources de la ville n'ont pas diminué.

Concernant la Marelle, on ne comprend pas pourquoi la subvention est ajournée et ce n'est pas la 1^{ère} fois que cette association se voit diminuer les prestations fournies par la commune. Cette association rend des services éminents aux familles de la commune. Concernant Jazz campus, la décision proposée est inacceptable au vu de la renommée de ce festival et de sa contribution à la vie artistique et à l'attractivité touristique du territoire.

Paul GALLAND : C'est une chance pour notre territoire d'avoir ces festivals. Jazz campus a droit à des

articles nationaux par exemple dans le Monde, voire internationaux, c'est le rayonnement de Cluny qui est en jeu ! C'est incompréhensible.

Jean-Luc DELPEUCH : On est également surpris de la baisse de la subvention pour l'association les amis de la Noveline alors qu'elle monte en puissance, c'est dramatique pour eux. Idem pour la baisse de la contribution au fonds de la vie étudiante de l'ENSAM.

Frédérique MARBACH : les syndicats ne sont pas soutenus, la subvention pour l'Alecc est ajournée.

Elisabeth LEMONON : lors de la commission, j'avais émis des réserves pour Jazz campus et les syndicats et j'ai expliqué que la demande de 2000 € pour ETAP se justifiait par le fait que jusqu'à maintenant une personne était mise à disposition par la mairie pour le ménage. Cette personne part en retraite, ETAP a anticipé le fait que la mairie pourrait ne plus mettre quelqu'un à leur disposition.

Patrick RAFFIN : il faut rajouter à la somme proposée aujourd'hui les sommes ajournées et les subventions exceptionnelles qui pourraient encore être demandées avant la fin de l'année, ce qui ne fait pas l'écart que vous voulez bien dire. On a budgété 100 000€ d'enveloppe globale. Il faut aussi noter que les associations sportives n'ont connu aucune baisse. Pour Jazz campus : nous ne sommes pas les seuls à avoir baissé les subventions, Matour a baissé aussi de presque moitié. On avait demandé aux associations d'indiquer la valorisation en termes de personnel et de matériel mis à disposition, Jazz campus n'a pas joué le jeu alors que la valorisation s'élève à 8000€.

Paul GALLAND : c'est la même chose pour les autres festivals.

Henri BONIAU : non, d'autres n'ont pas de valorisation.

Paul GALLAND : Jazz campus fait de gros efforts au niveau du bénévolat, des cachets artistiques et de la location de matériels.

Patrick RAFFIN : ils n'ont pas eu beaucoup de scrupules pour quitter Cluny pour Matour.

Frédérique MARBACH : pourquoi n'avez vous pas baissé les subventions pour toutes les associations proportionnellement ?

Henri BONIAU : on a fait des choix.

Paul GALLAND : proportionnellement, Jazz Campus c'est un des festivals qu'on soutient le moins.

Jean-Luc DELPEUCH : le soutien en nature à Jazz campus existe depuis de nombreuses années, ce soutien a été constant. Il n'y a donc aucune raison que la valorisation de ce soutien ait pour conséquence de réduire la subvention. Pour nous, il n'y a pas d'explication logique.

On n'inflige pas cette réduction aux « grandes heures » et au festival « d'aujourd'hui à demain » qui bénéficient du même soutien logistique.

Henri BONIAU : j'ai reçu les responsables de « jazz campus » et j'ai été très clair, quand une association présente son bilan et ne met pas la valorisation, je pense qu'elle se moque de nous d'autant plus que les autres festivals cités sont très loin d'un tel soutien logistique.

Les grandes heures, c'est à Cluny. D'aujourd'hui à demain, c'est à Cluny.

Jean-Luc DELPEUCH, Paul GALLAND et Elisabeth LEMONON : c'est à la commune d'évaluer la valorisation de ses interventions, pas à l'association.

Frédérique MARBACH : c'est un des rares festivals où l'occasion est donnée aux amateurs de faire un partenariat avec des professionnels.

Claude GRILLET : leur avez- vous proposé de rétablir la partie formation à Cluny ?

Patrick RAFFIN : oui, l'année dernière.

Paul GALLAND : ils ne peuvent pas tout quitter maintenant à Matour. Il faut reprendre les négociations. Les $\frac{3}{4}$ des concerts se font sur Cluny.

Bruno COMBROUZE apporte les précisions suivantes : on a une baisse du montant global de subvention de seulement 7 %.

Ce sont bien les services de la mairie qui calculent la valorisation.

Frédérique MARBACH : et pour La Noveline ?

Henri BONIAU : l'année dernière, lors de l'inauguration, la seule commune qui s'est engagée et qui a respecté sa parole, c'est Cluny avec une subvention exceptionnelle accordée pour des investissements matériels. A présent, ce n'est plus une subvention exceptionnelle.

Pour récapituler :

Il n'y a plus de montant pour la société des courses car nous n'avons plus de raison de la subventionner.

Nous ne subventionnons pas l'ADMR car nous ne subventionnons pas l'AAPA.

Concernant les Gadzarts, on leur donne de l'argent lors du grand défi, on préfère donner pour des actions dont on connaît la finalité.

Concernant les 2 demandes de subventions ajournées : pour la Marelle, pour ma part, j'attends une clarification. De plus, on s'est interrogé sur une autre solution : aider directement les familles.

Pour l'Alecc : ils ont perdu beaucoup d'adhérents, on a reçu le dossier très tardivement ; il y a un travail de fonds à mener.

Patrick RAFFIN : concernant les syndicats, on leur met à disposition un local à la gare à titre gratuit.

Sylvie CHEVRIER : on était ce soir à l'assemblée générale de la Marelle, il n'y avait pas d'élus de la Com' com. La situation est compliquée. Lors de l'assemblée générale de 2013, il avait été annoncé un déficit de 20000 €. Aujourd'hui, elle est en cessation de paiement, ce ne sont pas les 5000 € de la ville de Cluny qui changeront la donne. Ils ont fait des choix de gestion en pérennisant les emplois aidés. Il faudrait passer les tarifs à 40 € pour que le centre soit viable. Il n'y a pas eu de demandes de parents ou des clubs suite à l'arrêt de la navette. La Marelle touche 309 familles don 25 % hors Com' com.

Henri BONIAU : si la commune avait supprimé sa subvention il y a quelques années, l'association n'aurait pas embauché et n'en serait peut-être pas là.

Jean-Luc DELPEUCH : la situation de la Marelle est bien connue ; 2016 verra un changement de statut avec un transfert des animateurs dans des conditions à définir. Pour l'instant, il n'y a aucune raison de supprimer ou d'ajourner la subvention.

Elisabeth LEMONON : par rapport aux arguments sur les aides en direct, c'est déjà le cas avec les aides du CCAS.

Sylvie CHEVRIER : la présidente de la Marelle nous a expliqué que, pour la première fois, elle a dû refuser des enfants à cause de ses nouveaux locaux qui sont trop petits !

Paul GALLAND : en ce qui concerne la Marelle, il est regrettable de constater qu'ils font les mêmes erreurs que le comité pour l'enfance.

Par ailleurs, il précise que l'association Philippe Borrini n'a pas son siège à Cluny.

Patrick RAFFIN : si, elle a son siège à la cure.

Paul GALLAND : Concernant le carrefour des arts et des sciences, il n'y a pas eu de demande ?

Patrick RAFFIN : il n'y a pas de subvention s'il n'y a pas de demande. Mais parfois le montant sollicité n'était pas précisé.

Paul GALLAND : il faut tenir compte du nombre de membres.

Henri BONIAU : concernant le carrefour des arts et des sciences, je leur ai dit qu'ils étaient plus des

organisateurs de conférences qu'une véritable association. Toutes leurs conférences remplissent le théâtre donc le deal c'est qu'ils ont l'équivalent d'une location de théâtre.

Claude GRILLET : concernant les coopératives scolaires, les montants sont inversés.

Patrick RAFFIN : oui mais c'est justifié.

Jean-Luc DELPEUCH : pour la subvention de l'association de la Noveline, elle n'est pas dans la bonne colonne.

Il revient sur la subvention pour les élèves de l'ENSAM : l'argent est donné au conseil de centre et les projets n'ont rien à voir avec le reste. C'est pour monter des projets ou aider des élèves en difficulté.

Paul GALLAND : il vaut mieux une enveloppe globale plutôt que de morceler les aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède aux votes suivants :

- ✓ 7 voix « contre » l'ajournement de la subvention à La Marelle
- ✓ 7 voix « contre » la diminution de la subvention à Jazz Campus
- ✓ 2 « abstentions » concernant la subvention à D'Aujourd'hui à demain
- ✓ 8 voix « contre » la subvention Au carrefour des Arts et des Sciences (ACS)
- ✓ 5 voix « contre » la diminution de la subvention aux Amis de la Noveline
- ✓ 2 voix « contre » l'attribution de la subvention au Théâtre Compagnie Borrini
- ✓ 7 voix « contre » l'ajournement de la subvention à l'ALECC
- ✓ 7 voix « contre » la diminution de la subvention au Fonds Solidarité initiatives étudiantes
- ✓ « Unanimité » pour toutes les autres subventions demandées.

FINANCES -2- RETENUES DE GARANTIES - RAPPORTEUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des retenues de garanties avaient été prélevées sur les factures d'entreprises intervenues sur divers chantiers qui remontent à présent à plusieurs années. Compte tenu de certaines malfaçons, les réserves n'ont jamais pu être levées. Il y a lieu donc de clore ces dossiers et il est proposé au conseil de ne pas restituer les garanties suivantes :

SAC (toiture musée)	1 473,56 €
EQUIPFRANCE (plateforme sportive)	102,96 €
JEANDIN (plateforme sportive)	315,75 €
POTHIER (plateforme sportive)	408,79 €
GELIN DURUY (plateforme sportive)	72,16 €
CLEMENT (plateforme sportive)	38,60 €
JBC (toiture tennis)	3 164,63 €
CHAPEY (pose de pavés rue Mercière)	263,92 €
PLASSARD (tribunes rugby)	211,84 €

Soit un montant total de 6 052,21 € qui sera à encaisser et à imputer au compte 21318.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à restituer les garanties pour un montant total de 6 052,21 € qui sera à encaisser et à imputer au compte 21318.

FINANCES -3- DETR 2015 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE DU PARC ABBATIAL - RAPPORTEUR

La demande de DETR portant sur l'aménagement du Prado telle que proposée par le conseil municipi-

pal lors de la séance du 3 avril 2015 n'ayant pas été retenue par la préfecture, il a été convenu avec monsieur le préfet de présenter une nouvelle demande. Celle-ci porte sur le dossier présenté l'an passé au titre de la DETR 2014. Monsieur le préfet a en effet accepté d'attribuer un complément de subvention exceptionnelle à hauteur de 20 % (sur la base d'une dépense totale plafonnée à 500 000 €, en application du nouveau règlement) sur le projet d'aménagement de l'ancienne école du parc abbatial, selon le plan de financement qui suit :

Lot	Nature des travaux	DEPENSES	RECETTES	
			Montant HT	
1	désamiantage	58 760,00	DETR 2014	75 000.00
2	démolition maçonnerie, percement de portes	16 800,00	PIIC	18 128.00
3	renforcement de plancher	47 000,00	DETR 2015	73 406.00
4	menuiseries et stores	81 195,00		
5	peinture, faux plafond	36 134,00		
6	revêtement de sol	9 208,75	Financement Ville	201 655.08
7	carrelage faïence	2 219,00	FCTVA 16.404 %	72 249.55
8	électricité, éclairage, ventilation	25 427,25		
9	chauffage	34 800,00		
10	meublier, tables, chaises, meubles etc.	12 158,00		
10	cloison amovible	18 000,19		
11	accès PMR extérieur	6 300,00		
Etudes et contrôles				
	contrôle amiante	1 200,00		
	contrôle plomb	350,00		
	étude chauffage ventilation, électricité	7 450,00		
	étude plancher	4 150,00		
	bureau de contrôle	3 350,00		
	SPS	2 530,00		
	Montant total HT	367 032,19		
	TVA 20 %	73 406,44		
	Montant TTC	440 438,63		440 438.63

Le conseil municipal est invité à valider ce plan de financement et à autoriser monsieur le maire à déposer, pour régularisation, la présente demande au titre de la DETR 2015, auprès de monsieur le préfet de Saône et Loire.

Henri BONIAU fait un rappel de l'historique : la logique voulait que l'on enlève la subvention la plus faible mais la DRAC tient à notre dossier et a déjà inscrit les crédits). On a donc revu les plans de financement en accord avec le Préfet pour un montant de 440438.63 €. Il faut lancer les lots en même temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » valide ce plan de financement et autorise M. le Maire à déposer, pour régularisation, la présente demande au titre de la DETR 2015, auprès de M. le Préfet de Saône et Loire.

FINANCES -4- AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - DONATION CONSTABLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - CORRECTIF - RAPPORTEUR

Le plan de financement soumis à la DRAC suite à la décision du conseil municipal du 27 mai dernier

nous a été retourné pour cause d'incompatibilité de cumul entre Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et dotation d'équipement des territoires ruraux. Cette observation nous conduits à revoir le plan de financement initial, la DRAC ayant identifié le projet de Cluny dans ses priorités. Il nous faut donc se limiter à une demande exclusive de DGD, au niveau des dotations d'Etat. Par contre, il s'avère que notre dossier pourrait être retenu et subventionné par le conseil régional au titre de l'aide aux aménagements des bibliothèques.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'actualiser le plan de financement prévisionnel selon les modalités qui suivent et d'autoriser monsieur le maire à transmettre ce nouveau plan de financement à la DRAC ainsi qu'au conseil régional de Bourgogne, en rappelant que cet aménagement s'inscrit dans l'opération globale de réhabilitation du site de l'ancienne école abbatiale, telle que décrite dans le précédent rapport.

Lot	Nature des travaux	DEPENSES	RECETTES	
		Montant HT		
5	peinture et faux plafond	20 521,00	réserve parlementaire	10 000.00
6	revêtement de sol	12 146,00	conseil régional	30 000.00
10	meublier, rayonnage	15 092,38	DRAC 30%	25 881.11
12	protection incendie	38 511,00		
			financement ville	20 661.20
	Montant total HT	86 270,38	FCTVA 16.404 %	16 982.15
	TVA 20 %	17 254,08		
	Montant TTC	103 524,46		103 524.46

Il est rappelé que l'association « les amis de Cluny » s'est aussi proposée de participer à l'opération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Henri BONIAU : On a prévu dès l'année suivante un programme de numérisation qui sera bien aidé. Dans ce montant ne sont pas prévus l'acheminement et l'assurance. Environ 20/25000 €.

On peut aussi avoir une aide du Conseil régional dans le cadre de l'amélioration des bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » valide l'actualisation du plan de financement prévisionnel selon les modalités décrites et autorise M. le Maire à transmettre ce nouveau plan de financement à la DRAC ainsi qu'au Conseil régional de Bourgogne, en rappelant que cet aménagement s'inscrit dans l'opération globale de « réhabilitation du site de l'ancienne école abbatiale », telle que décrite dans le précédent rapport .

ADMINISTRATION GENERALE -5- DÉBAT SUR UNE PÉRIODE EXPÉRIMENTALE DE STATIONNEMENT INTERDIT PLACE DU 11 AOÛT POUR LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 15 AOÛT 2015 - RAPPORTEUR HENRI BONIAU

Monsieur le maire recueille l'avis du conseil municipal concernant cette expérimentation de stationnement interdit sur la place du 11 août 1944.

Paul GALLAND : c'est une bonne chose, pour autant nous avons quelques questions : est- ce que la partie centrale qui est concernée ou toute la place avec la partie contre la verdure ?

Henri BONIAU : remplacer les voitures par des panneaux n'est pas esthétique, il faut installer 4 panneaux aux entrées et donc ce serait toute la place.

Paul GALLAND : cela demande la présence de la police municipale et il faut aussi vérifier que la terrasse du café ne s'étende pas. N'y aurait-il pas fallu interdire aussi la circulation ?

Frédérique MARBACH : je suis très favorable mais les gens risquent de traverser dans tous les sens. Comment les piétons vont-ils s'y retrouver ?

Claire MATRAT : je suis pour mais s'il n'y a pas d'animations, c'est "mortel", il faut vraiment qu'il y ait un vrai règlement sur la circulation.

Claude GRILLET : les règles de stationnement ne sont pas toujours respectées, notamment aujourd'hui place Notre Dame, c'était la catastrophe.

Henri BONIAU : les bancs ont été enlevés et seront remplacés par des bacs à fleurs.

Si au bout de 8 jours on voit que ça ne va pas on arrête.

Véronique PETIT SOARES : est-ce qu'on en a parlé aux commerçants ?

Jean-Luc DELPEUCH : est-ce que sur le principe, ils ont été mis dans la boucle ?

Henri BONIAU : oui, nous leur avons dit que nous ferions des expérimentations avant de mettre en place des mesures.

Jean-Luc DELPEUCH : une autre proposition : une étude montrait que les gens qui stationnent le week-end ne sont pas des Clunisois, on pourrait essayer de maintenir l'interdiction de stationner du vendredi au dimanche. Si on expérimente en continu, on risque d'avoir plus de points négatifs.

Claire MATRAT : en semaine, c'est surtout les gens qui travaillent à l'abbaye et les commerçants qui s'y garent. Les commerces qui s'installent actuellement ont besoin de flâneurs.

Alain GAILLARD : il faut mettre en place une mesure du style « zone de rencontre » ou « zone de piétons » car il risque d'y avoir des soucis entre les piétons et les voitures qui se croisent.

Frédérique MARBACH : il faudrait examiner avec monsieur Salvègue un projet d'aménagement.

Henri BONIAU : on a un stationnement très saisonnier, c'est peut-être dommage de tout bloquer, toute l'année.

Paul GALLAND : il faut que la signalisation soit efficace.

Jean-Luc DELPEUCH : on peut tester : interdire la circulation et le stationnement le week-end et en semaine, interdire seulement le stationnement.

Henri BONIAU : on va regarder pour tester cela en même temps.

Véronique PETIT SOARES : problème de circulation vers la rue de la Chanaise, on a dû mal à se croiser.

Sylvie CHEVRIER : il vaut mieux faire les 2 mois car sinon la communication sera compliquée.

Le consensus est obtenu sur l'expérimentation avec, pourquoi pas, sur proposition de Jean-Luc DELPEUCH, interdire la circulation sur les deux week-ends d'août.

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique MARBACH : ma question porte sur les horaires de la piscine en période de canicule. Peut-on ouvrir plus longtemps, quitte à fermer aux heures les plus chaudes.

Henri BONIAU : outre les questions d'économie, en période de canicule, il vaut réduire l'amplitude car il y a des risques que l'eau tourne. C'est plus prudent. J'ai regardé les analyses. On a choisi de chlorer à minima et en période de chaleur il faut augmenter pour compenser.

Elisabeth LEMONON : avec la fermeture à 18h 30 il y a beaucoup d'insatisfaits.

Frédérique MARBACH : question sur le plan canicule.

Henri BONIAU : on a équipé une salle supplémentaire avec une climatisation à Bénétin avant la période de canicule et on a envoyé environ 600 lettres d'information aux plus de 70 ans.

Frédérique MARBACH : il faudrait aussi pouvoir le proposer aux touristes et leur fournir de l'eau.

Frédérique MARBACH : qu'en est-il de la démission d'un des membres de la commission des marchés.

Henri BONIAU : il s'agit de monsieur ROLLET, j'ai reçu la lettre aujourd'hui même. C'est dommage, car on a une réunion le 18 juillet. Doléances : il reproche la reprise d'un forain par un autre mais en fait cela résulte de l'application d'une nouvelle loi, il voulait que ce soit abordé en commission. Et il n'a pas apprécié l'installation des tentes Oenovidéo alors que j'ai pris soin la semaine d'avant d'aller voir tous les commerçants concernés et aucun ne s'est plaint.

Je suis surpris de voir arriver en question diverses un sujet où la lettre de démission ne m'est parvenue qu'hier.

Henri BONIAU : concernant la démission du président de Cluny commerces. Quand on passe de 80 à 60 adhérents, ce n'est pas le maire qui est en cause. J'espère que cela servira d'électrochoc. Cluny commerces n'est pas très représentatif, avant il y a 200 adhérents potentiels. Ce sont les seuls qui ont droit à une réunion mensuelle avec maire et adjoint.

Concernant les tarifs du restaurant scolaire : des maires ont sollicité Monsieur le Préfet dans le cadre du contrôle de légalité.

Claude GRILLET : c'est légal mais ce n'est pas bien.

Bruno COMBROUZE : Les Clunyois n'ont pas à se saigner pour que les parents des communes extérieures payent moins cher le repas de leurs enfants au restaurant scolaire. D'autant que la quasi-totalité de ces communes ont un effort fiscal moindre et des revenus moyens supérieurs à ceux de Cluny.

Paul GALLAND : vous auriez pu proposer un système basé sur les quotients familiaux, quitte à augmenter le tarif des familles les plus aisées de Cluny.

Elisabeth LEMONON : moi j'avais voté en commission, sous certaines conditions. On avait demandé une vraie information auprès des maires et j'avais demandé un vrai tableau pour se rendre compte du nombre d'enfants concernés.

Alain GAILLARD : on s'est renseigné auprès de la fédération des cantines de Saône et Loire, le prix moyen est de 4 € et les prix sont les plus élevés lorsque la gestion est administrative.

Edith JANIN : peut-on se revoir avant la rentrée ?

Henri BONIAU : la décision a été prise en conseil, nous ne reviendrons pas dessus.

Jean-Luc DELPEUCH : on a été alerté sur Equivallée et sur le courrier de la mairie qui remet en cause le GIP.

Henri BONIAU : la commune n'a pas été intégrée dès l'origine des débats. Le projet de GIP : c'est nous faire avaler des couleuvres... Tout va vers le Haras, je ne peux pas proposer ça au vote. Le Haras ne donne plus les 15000 € de subvention. J'ai prévenu le conseil départemental qu'il y avait danger. Le GIP ce n'est ni plus ni moins qu'un plan social du Haras financé par le Conseil Départemental et la ville de Cluny.

Alain GAILLARD : du coup c'est quoi la solution ?

Jean-Luc DELPEUCH : si on ne fait rien le Haras disparaîtra. On aurait souhaité un travail en commission sur le sujet.

Henri BONIAU : il y a d'autres solutions.

Paul GALLAND : pourquoi le projet de GIP revient alors qu'il avait été écarté par des juristes ? Il y a des solutions plus souples telles les sociétés publiques locales.

Alain GAILLARD : allez-vous nous présenter quelque chose avec le conseil départemental ?

Henri BONIAU : oui, c'est ce que j'ai proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h30.